

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	26.10.2022	D747	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	ANIMATION D'ATELIERS DANS LE CADRE DES ACTIONS CULTURELLES ORGANISEES PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	26 OCTOBRE 2022
Date de mise en ligne sur le site internet	26 OCTOBRE 2022

Dans le cadre des actions culturelles qu'elle mène, la Direction de la Culture de Flers Agglo est amenée à organiser des ateliers pour l'animation desquels elle recourt à des prestataires extérieurs.

Concernant les marchés de fournitures et services, le Conseil Communautaire a adopté, par délibération n° 2018-421 du 15 février 2018, le principe de la création d'unités fonctionnelles afin de respecter les règles de computation des seuils fixées à l'article R2121-6 du Code de la Commande Publique en vue de déterminer la procédure applicable aux marchés publics. La création d'une unité fonctionnelle permet de cumuler le montant de tous les marchés de fournitures et services considérés comme homogènes parce qu'ils concourent à la réalisation d'un même objet.

Il convient donc de créer une unité fonctionnelle afin de cumuler le montant de tous les marchés passés par la Direction de la Culture de Flers Agglo en vue de l'animation d'ateliers dans le cadre des actions culturelles.

Le montant des achats passés dans le cadre de cette unité fonctionnelle est estimé à 25.000 € TTC du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Le Président :

DECIDE de créer une unité fonctionnelle afin de cumuler le montant des marchés publics conclus par la Direction de la Culture de Flers Agglo en vue de l'animation d'ateliers dans le cadre des actions culturelles.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20221026-D747-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2022

Publication : 26/10/2022